L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An.................. $3 00
Six Mois................ 1 50
Quatre Mois............. 1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;

Un Bulletin Maritime;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 • CHARTRES • 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu entier et installations, etc.,

D'un magasin de papeterie et établissement d'imprimerie et de lithographie.

George E. Pratt vs M. F. Dunn, agent.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 74,460—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, le 29 mars 1905, à 10:30 heures a. m., de la propriété ci-après décrite à savoir—

Dans les lieux No 521 rue Gravier, le contenu entier et le stock du magasin de papeterie et établissement d'imprimerie et de lithographie contenu dans lesdits lieux, consistant en un grand assortiment de livrets en blanc, papier, papeterie, divers etc., aussi presses d'imprimerie et accessoires, etc., ainsi meubles de bureau et installations, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

James McConnell, Jr, avocat pour le plaignant.

18 mars—18 23 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente aux risques et dépens du précédent acquéreur qui a failli de se conformer avec l'adjudication faite à lui dans cette affaire le 30 mai 1903, d'une grande propriété de résidence améliorée et de valeur du Premier District, faisant face au Cercle Tivoli.

Dans l'ilet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Calliope et Delord et le Cercle Tivoli.

La propriété portant le No municipal 1011 avenue St Charles.

Alden McLellan vs James B. Reeser Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 67,436—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, JEUDI, le 20 avril 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Une certaine portion irrégulière de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances de cela, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet compris entre le Cercle Tivoli, les rues St-Charles, Delord, Calliope et Carondelet, mesurant quatre vingt deux pieds dix pouces et quatre lignes de face au Cercle Tivoli, cent pieds trois pouces et quatre lignes sur la ligne du fond, cent dix pieds sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St Charles, et cent vingt pieds onze pouces sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Delord; le tout comme désigné sur un croquis annexé à un acte de vente de la susdite décrite propriété, par Mme Lydia Knight, veuve de David G. Wire, Sr. passé pardevant Jos. D. Taylor, notaire public, le 8me jour de mai A. D. 1884, à Mme Marie Beal, femme de Edward T. Manning, étant la même propriété que Joseph D. Taylor a acquise à une vente publique faite par Victor Mauberret, shérif civil de la paroisse d'Orléans, le 15me jour d'octobre 1894, sous et en vertu d'un writ de fieri facias, lancé dans le procès intitulé Germania Savings Bank vs Mme Marie Beal, femme de Edward T. Manning, No 29,232, du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division —; le tout d'après l'acte du shérif, daté le 15 octobre 1894, enregistré en le bureau des aliénations dans cette ville, dans le livre 153, folio 741, et aussi enregistré en le bureau du greffier de ladite cour, dans le livre des actes 6, folio 2851.

Acquis par le défendant dudit Joseph D. Taylor par achat, d'après un acte passé pardevant C. G. Robentisch, notaire public, daté le 15 octobre 1894 (bureau des aliénations, livre 152, fol. 729).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Harry H. Hall, avocat pour le plaignant.

17 mars—17 18 24 31—av 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Premier District

Portant le No municipal 635 rue Lopez entre les rues Commune et Gravier.

Eureka Homestead Society vs George T. Gernon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75,551—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 avril 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No municipal 644, borné par les rues Commune, Gravier, Lopez et Rendon, ledit lot est désigné par le No 31 sur un plan fait par Castaing et Cailes, architectes, daté le 20 mars 1868 et déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, ancien notaire en cette ville, et ledit lot mesure, en mesure américaine, trente pieds onze pouces de face à la rue Lopez sur cent cinquante-six pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

McCloskey & Benedict, avocats pour la plaignante.

17mars—17 24 31—avril 7 14 20

ANNONCES JUDICIAIRES

No 74,254.

CATHERINE JOYCE

vs.

LAWRENCE FROLICH.

DIVISION "A"

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Sur la motion de Joseph B. Derbès, avocat pour la demanderesse et en produisant due preuve à l'appui de sa demande, la loi et l'évidence étant en sa faveur,

Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut enregistré en cour le 18me jour d'octobre 1904 soit maintenant confirmé et fait final et qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Catherine Joyce, épouse de Lawrence Frolich et contre Lawrence Frolich, défendeur, son époux, dissolvant la communauté d'acquêt et de gains jusqu'ici existant entre eux et décrétant la demanderesse d'être séparée en biens de son dit époux le défendeur devant payer les frais.

Jugement lu et rendu en Cour ouverte le 6 janvier 1905.

Jugement signé en Cour ouverte le 13 janvier 1905

Signé T. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme:

J. McCORMICK, Député Greffier

Jos. B. Derbès, avocat de la demanderesse.

16mars—16 20 25

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Sabina Brookman

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75 594—Division A—Attendu que William G. Brookman a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Sabina Brookman, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Zengel, Thomas & Suthon, avocats.

13 mars—13 16 21

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

La résidence double à deux étages, 1334 et 1336 rue Constance, entre les rues Melpomène et Thalie—Succession de Alicia Matilda Keaghey, veuve défunte de Sam Boyd—No 75,455—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 18 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 17 mars 1905, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet 115, borné par les rues Constance, Melpomène, Thalie et Annonciation, mesurant 30 pieds à la rue Constance sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, désigné par l'ancien No 93 rue Constance; les améliorations comprennent une résidence double en bois à deux étages, contenant de chaque côté 4 chambres, citerne, hangar, etc.

Conditions—1/3 en plus comptant, la balance s'il y en a en un crédit de 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spécial et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets et l'acquéreur payant les taxes de 1905 en plus du montant de son enchère, 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Chas T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Merrick & Lewis, Philip Gensler, avocats.

18mars—18 19 26—avril 2 9 16 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Résidence en Briques à deux Etages. Bien située,

No 907 rue Bourbon, entre les rues Ste-Anne et Dumaine.

Succession de Mme Armand Besse.

No 75,318—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, le 18 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 16 mars de l'Hon John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 75, borné par les rues Bourbon, Ste Anne, Dauphine et Dumaine, étant partie du lot No 19 et mesurant, en mesure américaine, d'après un plan par Edgar Pilié, voyer, daté le 13 juin 1894, 22 pieds 5 pouces de face à la rue Bourbon, commençant à un point 41 pieds 10 pouces de distance de l'encoignure des rues Bourbon et Ste Anne sur 84 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles; les améliorations sont désignées par le No 907 rue Bourbon et comprennent une résidence en briques à deux étages et mansarde, contenant environ 6 chambres, chambre à bain, galerie, citerne, hangar, etc. Une propriété bien située dans le deuxième district. Un bon placement.

Conditions — Un tiers au plus comptant et la balance, s'il y en a, en 1 ou 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur, sur la propriété vendue, avec le pacte de non-aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en 1905, 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant R. M. Bradford, notaire, aux frais de l'acquéreur.

F. A. Lambert, P. L. Fourchy, avocats.

18 mars—18 19 26—avril 2 9 16 18

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur des Septième et Premier Districts.

Henry Hemel vs Mme Delia Carlisle.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 71,688.—En vertu d'un writ de fieri facias et d'un alias writ de fieri facias, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 6 avril 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre dans l'ilet borné par les rues Dante, Sycamore, Cambronne et Mobile, ladite portion de terre étant une portion du lot Numéro neuf, faisant face à la rue Dante, à commencer à cent soixante douze pieds de l'encoignure des rues Dante et Sycamore et allant vers la rue Mobile, ayant trente six pieds de face sur cent cinquante pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gayoso, Dupré, Gravier et Perdido. Ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Gayoso sur une profondeur de cent quinze pieds quatre lignes entre lignes parallèles. (Acquis, d'après acte enregistré dans C. O. Bk 190, fol. 441).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Rufus E. Foster, avocat pour le plaignant.

3 mars—3 4 10 17 24 31—av 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Premier District.

Portant le No municipal 1041 Tchoupitoulas, entre les rues Peyfarré et Calliope.

Henry Camors vs William Garchow.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 72,338—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 20 avril 1905 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre situé dans cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Annonciation, Calliope (autrefois Louisa) et Peyfarré, désigné comme lot No quatre sur un plan fait par E. Gottschalk, architecte, le vingt cinquième jour d'avril 1856, déposé en l'étude de Selim Magner, notaire en cette ville, comme plan No sept; lequel lot mesure quinze pieds trois pouces de face à la rue Tchoupitoulas, la même largeur dans le fond, et seize pieds, dix pouces de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, avec l'usage d'une allée en commun avec d'autres lots, laquelle allée s'ouvre sur la rue Calliope (autrefois Louisa) et mesure trois pieds sept pouces de largeur jusqu'au fond du lot No quinze, et de là quatre pieds, quatre pouces de largeur jusqu'au fond du lot No huit d'après ledit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Charles J. Théard, avocat pour le plaignant.

17 mars 17 24 31—av 7 14 20

VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

VEUVE JAS G BREE ET AL VS WM BERNARD ET AL.

No 74,714—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur, Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, 18 AVRIL 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 9 mars 1905 et signé le 13 mars 1905 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Le beau et exceptionnellement bien situé magasin en briques à quatre étages, Nos 405 et 407 rue St Charles entre les rues Perdido et Poydras et plus loin décrit comme un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet 211, borné par les rues St-Charles, Carondelet, Perdido et Poydras et désigné par le No 9 et mesurant 26 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue St Charles, sur 160 pieds de profondeur. Près de la rue du Camp, dans le cœur du centre des affaires, à proximité des banques, hôtels, théâtres, bureaux et bâtisses publiques, et continuellement augmentant en valeur.

2° Les bâtisses en briques connues comme les Nos 1026 rue Perdido et 350-352-354-356-358 et 360 rue Sud Remparts, et plus loin décrites comme un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 269, borné par les rues Perdido, Remparts, [illegible], Gravier et Dryades, [illegible], lequel lot mesure 22 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Perdido sur 117 pieds 5 pouces 2 lignes de profondeur et façade à la rue Sud Remparts, 117 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant de la propriété de feu Brasuma Legendre, et 32 pieds 8 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond le séparant de la propriété de dit feu Legendre.

La propriété à près d'une moitié de la façade de l'ilet sur la rue Sud Remparts, dans un voisinage s'améliorant rapidement, près du "Union Depot", du marché Poydras et dans le cœur du district des détaillants dans cette section de la ville.

Conditions — Un tiers au plus comptant, la balance en un et en un et deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisés en paiements égaux représentés par des billets des acquéreurs, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, payable au porteur et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, les acquéreurs devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police au porteur des billets, l'acte de vente devant contenir les clauses de non aliénation et vente sans estimation, et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente; les acquéreurs devant assumer le paiement en plus et au-dessus du prix de l'adjudication les taxes de 1905 et devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix de la de vente au moment de l'adjudication et de n'avoir droit aux loyers seulement à partir de la date de l'acte de vente. Les actes de vente pardevant Moloney C. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

Charles F. Claiborne, Charles T. Soniat, Edgar Grima, Meyer S. Dreifus, avocats.

18 mars—18 19 26—avril 2 9 16 18

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

PROPRIETE DE RESIDENCE, Connue comme "GOEBEL'S ROW,"

RUE BIENVILLE, coin Dupré, ilet des rues Conti et White.

A l'Encan, à la Bourse, 311 rue Baronne. MARDI le 4 avril 1905.

SOUS et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District Division D, dossier No 72 878, dans l'affaire intitulée Gustave Pitman vs Frank A. Houllet, ledit ordre daté et signé le 23 février 1905, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, MARDI, le 4 avril 1905, la propriété foncière suivante:

Sept certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages la dessus y appartenant ou en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Dupré, Conti et White, désignés comme lots numéros dix à seize inclusivement sur un plan fait par Pilié, daté le 13 mai 1895, annexé à un acte d'hypothèque pardevant F. Zengel, notaire, le 18 novembre 1818 par E. J. Goebel à H. L. Loomis Jr, et accordant que les dits lots mesurant en mesure américaine, comme suit, à savoir: Lots Nos 10, 11 et 12, chacun 32' de face à la rue Dupré sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 141' 6" 2"'; les trois lots contigus l'un à l'autre, lot numéro dix étant le plus près de la rue Bienville, et à une distance de la de 102' 4" 7"'. Lots numéros treize, quatorze, quinze et seize sont adjacents l'un à l'autre et mesurent comme suit: Lot numéro treize forme l'encoignure des rues Bienville et Dupré, et a 31' 6" de face à Bienville par une profondeur entre lignes égales et parallèles et face à la rue Dupré de 102' 4" 7"'. lot numéro quatorze a 31' 6" 1"' de face à la rue Bienville par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 102' 4" 7"'; lot numéro quinze a 31' 6" de face à la rue Bienville par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 102' 4" 7"', et lot numéro seize a 31' 6" 1"' de face à la rue Bienville par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 102' 4" 7"'. Les améliorations consistent en une rangée de dix résidences connues comme Nos 2831-33-35-37 rue Bienville, Nos 308-10 rue Dupré, et les Nos 1 à 10 Rangée Goebel.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance, s'il y en a, en paiements différés en montants égaux, devant être payée en un et deux ans de la date d'adjudication, avec intérêt ci-dessus au taux de 7 0/0 par an, jusqu'au paiement, et le dit paiement différé devant être garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, comme il est pleinement décrit ci-dessus, lesquels représentés par deux billets en montants égaux tirés sur l'ordre de et signer et endossé par l'acquéreur ou acquéreurs, ou autrement par sécurité contenant les clauses usuelles de sécurité, toutes les taxes dues et exigibles de l'année 1905 devant être assumées par l'acquéreur ou acquéreurs en plus de son enchère, ensemble avec un dépôt comptant de 10 0/0 du prix de l'adjudication par l'acquéreur ou les acquéreurs, au moment de l'adjudication. L'acte ou les actes de vente devant être passés pardevant William Kernodle, Esq., Notaire, aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs.

BERNARD BRUENN, Esq., EDGAR M. CAHN, Esq. } Receveurs et Liquidateurs.

W. S. PARKERSON, Esq., R. A. PARSONS, Esq. } Avocats.

J. L. ONORATO
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, No 303 rue Baronne

5 mars—3 4 5 12 19 26—avril 2 4

ANNONCE JUDICIAIRE.—Deux Beaux lots sur l'avenue Napoléon, ilet des rues Coliseé, Chestnut et Berlin, à l'Enchère Publique, à la Bourse, 311 Rue Baronne, MARDI, le 28 mars 1905.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de John F. Aiken, interdit, Dossier No 69,516, Division B, ledit ordre daté et signé le 13 février 1905, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 28 mars 1905, à midi, la propriété foncière ci-dessous—

Un certain morceau ou portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Berlin, Chestnut et Coliseé, mesurant 64' face à l'avenue Napoléon sur 116' de profondeur entre lignes parallèles et faisant partie des plusieurs lots numéros deux, trois et quatre sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer, le 21 mars 1858, déposé pour référence en l'étude de E. Bouny, alors un notaire en cette ville.

Conditions — Un tiers au plus comptant, et la balance en un crédit de 1 et 2 ans en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an et le paiement de cela devant être garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur ladite propriété avec toutes les clauses usuelles de sécurité et aussi l'acquéreur assumant toutes les taxes pour l'année présente A. D. de 1905 et devant payer pour l'acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr, notaire, un dépôt de 10 pour cent doit être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

W. S. Benedict, avocat.

19 fév—19 26—mars 5 12 19 26 28

Denis, Danziger & Tessier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE

2126 rue Harmonie, entre les rues Saratoga et Franklin.

Succession de Mme Celia Sheridan, Veuve de Robert Carter.

No 75,312—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 28 mars 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 17 février 1905, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toledano, Harmonie, Saratoga et Franklin, désigné par le No 11, et mesurant 30 pieds de face à la rue Harmonie sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les améliorations sont désignées par le No 2126 rue Harmonie, et comprenant un cottage simple en bois, barrière en fer sur le devant et contenant environ 4 chambres, hangar, citerne, etc.

Une bonne résidence ou un placement payant.

Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a à un crédit de 1 an, la portion de crédit devant être représentée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui même endossé portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée et la police transférée au porteur du billet, et l'acquéreur devant payer au-dessus du montant de son enchère les taxes dues et exigibles en 1905; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais de l'acquéreur

L. B. Hoover, avocat

25 fév—25 26—mars 5 12 19 26 28

EPARGNEZ DU TEMPS

—ET DE—

L'ARGENT

En Envoyant Chercher de Suite un Exemplaire de

L'Annuaire de Soards

DE 1905.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS qu'en aucune année précédente. Vous sauverez du temps, de l'argent et de l'ennui en vous procurant de suite un exemplaire. Les anciens sont inutiles.

Pensez donc! Il ne Coûte que 1 3/4 Cent par Jour, Etant à $6 00 pour 365 Jours.

Prix local, $6.00 par express, $6.40, expédié au reçu du prix.

—AUSSI UN—

ANNUAIRE COMMERCIAL.

PRIX $1 00 y Compris l'Affranchissement

Cette publication étant faite par souscription, il n'y a qu'un nombre limité d'exemplaires en vente, qui sont ceux de souscripteurs délinquants.

SOARDS DIRECTORY CO., LTD., Bâtisses, Chambres 35 et 36, 606 Allée Commerciale coin de la rue Camp.

21fév

Charbon — Charbon Pittsburg, Charbon Alabama, Charbon Anthracite, Coke de Gaz et de Fonderie

W. G. COYLE & CO.,

323 rue Carondelet, coin Union

PHONES 311, 32, 16.

Cour Succursale— 4716 rue Magazine, coin Valence.

22 oct—

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Dossier No 75,278, dans l'affaire de la succession de John F. G. Krans, ledit ordre daté et signé le 23 février 1905, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 30 mars 1905, la propriété ci-après décrite:

1° Un lot de terre avec les bâtisses, dans l'ilet borné par les rues Rousseau, Première, Deuxième et Tchoupitoulas, mesurant 45' 7" 4"' de face à la rue Première, sur une profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Rousseau de 125', desquelles deux faces il forme l'encoignure, les bâtisses sur lequel sont connues comme le No 2403 rue Rousseau et consistant d'un cottage simple.

2° Le lot avec les bâtisses dans l'ilet borné par les rues Rousseau, Première, Deuxième et Division, formant l'encoignure des rues Rousseau et Première, et désigné comme lot A sur un plan par C. Uncas Lewis, annexé et un inventaire en ceci et lequel lot mesurant 101 pieds, 8 pouces de face à la rue Première sur 118 pieds, 8 pouces, 4 lignes de profondeur et façade à la rue Rousseau entre lignes parallèles, les bâtisses sur lequel sont connues comme le No 2405 rue Rousseau et consistant en un cottage résidence élevé.

3° Un lot de terre avec les bâtisses dans l'ilet borné par les rues Serapara, Rousseau, Philip et Tchoupitoulas, désigné comme lot B, sur un plan par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, annexé à un inventaire en ceci, et d'après ledit plan le lot B mesurant 74 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Serapara sur une profondeur entre lignes parallèles de 95 pieds; les bâtisses sur lequel sont connues comme les Nos 449 à 457 rue Serapara, et consistant en une rangée de demeures en briques.

Le tout desquelles propriétés sont plus complètement décrites dans l'inventaire enregistré en ceci, et sur les plans référés, annexés à l'original dudit inventaire pardevant John Watt, notaire, le 13 février 1905, et étant les propriétés premièrement, deuxièmement et troisièmement décrites en ceci.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, représentée par des billets de l'acquéreur stipulant de porter 8 0/0 par an d'intérêt, avec toutes les clauses usuelles de sécurités, les acquéreurs assumant au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes pour l'année 1905, payant pour les actes de vente pardevant John Watt, notaire, et déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

Buck, Walshe & Buck, avocats.

26 fév—26—mars 5 12 19 26 30

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Adolph Ducas.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 75,463—Division B—Attendu que Adolph Dugué administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolph Ducas, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. - Ernest T. Florance, avocat.

11 mars—11 15 20

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Joseph O. Gusman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75,635 — Division C—Attendu que Mme Odile Street veuve de Joseph O Gusman, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir lettres d'administration dans la succession de feu Joseph O. Gusman, décédé intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour quelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier — F. Berhal, avocat.

17 mars—17 21 26

Succession de Joseph Pleschia.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75,649—Division C—Attendu que Mme Delia Repp, veuve de Joseph Pleschia, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Pleschia, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Walter L. Gleason avocat.

15mars—15 19 24

Succession de Mme Lizzie Eastin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75,643—Division E—Attendu que Henry Eastin, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Lizzie Eastin, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.— Meyer S. Dreifus, avocat.

16 mars- 16 20 25

Succession de John B. Grassenauer

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans— No 75,644 — Division E — Attendu que Adolph Dugué, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John B. Grassenauer décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat.

16 mars—16 20 25

Succession de Dominique Kelt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75,623—Division A—Attendu que Mme Christine Begg, veuve de Dominique Kelt, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dominique Kelt, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Walter L. Gleason, avocat.

15 mars—15 19 24

Succession de Martin J. Quigley ou Martin J. Duffy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 74,566—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Philip Lynch, tuteur datif administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Zengel, Thomas & Suthon, avocats.

14 mars—14 18 23

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

—:o:—

Annonce Judiciaire—Vente en Partage de la Succession de Eugène May—A l'Encan—

SOUS et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District Division E, pour la paroisse d'Orléans, rendu le 17 janvier 1905, et signé le 23 janvier 1905, dans l'affaire intitulée Mme Mattie C. May vs Mlle Mattie May, Dossier No 74,900 de ladite cour, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, Encanteur, et aussi en vertu d'un autre ordre de ladite Cour, dans la même affaire, ledit ordre étant daté et signé le 1er février 1905, et aussi adressé à J. L. Onorato, Encanteur, et en conformité à un ordre additionnel de ladite Cour, daté et signé le 14 février 1905, dans cette même affaire, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 23 mars 1905, à midi, les propriétés foncières suivantes:

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 23, borné par les rues Canal, Chartres, et Douane, maintenant Iberville, et le Passage de la Bourse, lequel lot formant l'encoignure desdites rues Canal et Chartres, et mesurant 23' 11" 4"' plus ou moins de face à la rue du Canal sur 50' plus ou moins de profondeur et de façade sur ladite rue de Chartres, ledit lot de terre étant désigné par le No 2 sur un plan dressé par J. Pilié, alors voyer de ville, le 12 février 1823 et annexé pour référence à un acte passé le 5 mars 1823, pardevant M. de Armas, ancien notaire de cette ville. Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à quatre étages connue comme les Nos 601 et 603 rue du Canal à l'encoignure de la rue Chartres, occupée par la pharmacie de May, Ltd. La propriété sera vendue sujette au bail existant. Les renseignements à la vente.

2° Un autre certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 23, borné par les rues Canal, Douane (maintenant Iberville) et Chartres et le Passage de la Bourse, et désigné par le Numéro 1 sur un plan fait par Charles de Armas, voyer, le 8 mai 1850 et déposé en l'étude de Théodore Guyol, ancien notaire en cette ville, comme plan No 304. Le dit lot mesurant 21' 9" 6"' de face à la rue Chartres sur une profondeur de 97' 7" 6"' sur le côté vers la rue du Canal et 97' 0" 5"' sur l'autre côté, et 19' en largeur dans le fond, mesure américaine. Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à quatre étages connue comme le No 115 rue Chartres. La propriété sera vendue au otto au bail existant. Les renseignements à la vente.

3° Un morceau de terre dans le septième district de cette ville, dans l'ilet No 163, borné par les rues Plum, Cinquième (maintenant Poplar) et Short et l'avenue Carrollton, ladite portion de terre mesurant 105' 4" de face à l'avenue Carrollton, 275' de face à la rue Plum, 185' 6" de face à la rue Short sur 145' sur une ligne courant parallèle avec la rue Plum et vers l'avenue Carrollton, de là sur une ligne courant parallèle avec la rue Short et vers la rue Plum 60 soixante pieds, de là sur une ligne courant parallèle avec la rue Plum jusqu'à l'avenue Carrollton 130' le tout d'après le plan enregistré le 7 décembre 1899 dans le bureau des transferts, livre No 175, folio 82. Cette propriété a été subdivisée par D. M. Brosman, député voyer de ville, d'après le plan daté le 3 février 1905. Cette propriété sera vendue d'après ledit plan dudit Brosman de la façon suivante:

Le lot A, mesurant 105' 4" de face à l'avenue Carrollton, la même largeur au travers de la ligne du fond, sur une profondeur de 130' entre lignes parallèles le tout plus ou moins. Le dit lot A formant l'encoignure de l'avenue Carrollton et de la rue Plum, ensemble avec les améliorations sur le dit lot, lesquels comprennent l'attrayante résidence moderne à deux étages connue comme le No 1336 avenue Carrollton. La maison a été dessinée et construite par Thomas Sully architecte, pour son usage personnel, et est une des meilleures résidences en cette ville.

Le lot B, mesurant 30' 2" de face à la rue Short sur 145' de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Le lot C, mesurant 30' 2" de face à la rue Short sur 145' de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Le lot D, mesurant 47' 4" de face à la rue Short, sur 145' de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins. Les améliorations comprennent une magnifique bâtisse d'écurie.

Le lot E, mesurant 29' de face à la rue Short sur une profondeur de 145' entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Le lot F mesurant 29' de face à la rue Short sur une profondeur et façade à la rue Plum de 145' entre lignes parallèles, le tout plus ou moins. Ledit lot formant l'encoignure des rues Short et Plum.

4° Une certaine portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant, située dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 334, borné par les rues Peniston, Perrier, Prytania et Amélie, mesurant 30' de face à ladite rue Peniston sur 106' 4" de profondeur entre lignes parallèles, et étant cette partie du lot B le plus près de la rue Perrier et contigu au lot A, lesquels lots A et B sont représentés sur un plan particulier annexé à un acte passé pardevant Marcel T. Ducros, ancien notaire en cette ville le 30 juillet 1888.

5° Un autre certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans ledit Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 335 borné par les rues Peniston, Prytania, Perrier et Général Taylor, désigné par la lettre A, et mesurant 32' 10" 4"' sur la dite rue Peniston, sur une profondeur de 123' 10" 4"' sur le côté le plus près de la rue Perrier, et 123' 7" 6"' sur la ligne la plus près de la rue Prytania, le tout entre lignes parallèles, en mesure américaine, et d'après le plan et certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, à la date du 1er mars 1890, annexé à et faisant partie de l'acte d'achat ci-après mentionné de ladite propriété. Ladite portion de terre est composée des portions du fond des lots 1, 2, 3 et 4, lesquels figurent eux mêmes sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 8 septembre 1864, et annexé à un acte passé pardevant Hugh Madden, ancien notaire en cette ville, le 28 janvier 1866, acquis par ledit défunt Eugène May, par achat de la "Eureka Homestead Society", d'après l'acte passé pardevant ledit ancien notaire Marcel T. Ducros, le 10 mars 1890, enregistré dans le bureau des aliénations dans le livre 132, folio 356. Les améliorations consistent en des bâtisses d'écurie.

6° Quatre certains lots à inhumation dans le cimetière de la Métairie en cette ville, maintenant étant au nom dudit défunt Eugène May, dans la section 1, étant les lots 143, 144, 97 et 98 avenue C, mesurant 12' de face sur 24' de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un, deux et trois ans à l'option de l'acquéreur, avec lien de vendeur et privilège et toutes les clauses usuelles de sécurité, les paiements différés devant porter intérêt au taux de 6 pour cent par an, intérêt payable annuellement. Les acquéreurs assumant, en plus et au-dessus de leurs enchères, le coût de tous les certificats, les taxes de 1905, les primes dues, s'il y en a, sur les polices d'assurances, et de payer le pro rata de toutes les polices d'assurances non expirées de la date du passage des actes jusqu'à la date de l'expiration des dites polices d'assurances, de déposer 10 pour cent des prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'encanteur. Les actes de ventes devant être passés pardevant M. V. Dejan, notaire, aux frais des acquéreurs. Les loyers provenant de n'importe laquelle des propriétés vendues, n'appartiendront aux acquéreurs qu'à partir de la date du passage des actes de vente.

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

Carleton Hunt, avocat de la demanderesse.

E. J. Thilborger, John J. Finney, avocats de la défenderesse.

19 fév—19 26—mars 5 12 19 23

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year: four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St. Washington, D. C.